

ARRETE INDIVIDUEL N° AI2026-61
portant Permission de voirie

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

VU, La demande en date du 5 juin 2026 par laquelle M. David LEBRANCHU, chargé d'affaires de l'entreprise Orange Orange DINFRA Normandie de Saint-Lô (50000) 1283 avenue de Paris sollicite l'autorisation de réaliser, dans le cadre de travaux d'enfouissement du réseau Télécom, des travaux de dépose d'artères aériennes bd de de l'Observatoire, bd de l'Escapade, rue de Flandres, rue de Champagne, rue de Picardie, rue de Provence et rue de Bourgogne à Saint-Germain-sur-Ay (50430) du 15 au 21 juin 2026 à Saint-Germain-sur-Ay (50430),

ARRETE

Article 1^{er} : Autorisation

L'entreprise Orange Orange DINFRA Normandie de Saint-Lô (50000) est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter du 15 au 21 juin 2026 les travaux énoncés dans sa demande : travaux de dépose d'artères aériennes bd de de l'Observatoire, bd de l'Escapade, rue de Flandres, rue de Champagne, rue de Picardie, rue de Provence et rue de Bourgogne à Saint-Germain-sur-Ay (50430).

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est accordée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 3 : Autres formalités administratives

Il est expressément rappelé que le présent arrêté ne vaut pas arrêté de circulation.

Fait à Saint-Germain-Ay,
Le 8 juin 2026
Le Maire,
Christophe GILLES

